



OBJET Projet d'aménagement d'intérêt général au chef-lieu
avec création d'équipements publics et logements aidés

Réf. 2016-56 -feuille 1/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016

A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

Absent représenté : Dominique BOUVET (pouvoir D AUDIBERT)

Absents : Christelle COMBET, Jean-Philippe TAVARES, Yoan MAZZA

Secrétaire de séance : Laurence NIQUET

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 10

Rapporteur Christophe GUITTON

Vu le Plan local de l'Habitat de la communauté de communes Fier et Usse qui prévoit la réalisation d'un minimum de cinq logements sociaux sur la commune de Nonglard,

Rappelant que le nombre de logements sociaux sur la Commune est de 11, soit 6% des résidences principales,

Vu l'augmentation très importante du nombre d'enfants scolarisés sur Nonglard,

Vu l'augmentation encore attendu dans les années à venir de ce nombre d'enfants,

Constatant l'insuffisance en surface des locaux dédiés à la garderie périscolaire dans un avenir proche,

Vu l'utilisation de la salle des fêtes par la cantine, espace non dédiée de cette fonction,

Constatant l'éloignement de la cantine scolaire nécessitant un encadrement important et engendrant des pertes de temps,

Constatant que la Commune est déjà propriétaire sur la place de Verdun de deux parcelles B458 et B459, sur lesquelles se trouvent trois garages servant au personnel technique de la Commune,

Constatant la nécessité d'avoir des locaux plus adaptés pour le matériel communal,

Constatant la nécessité de lancer une opération permettant d'améliorer l'ensemble des points précités,

Vu l'étude de faisabilité produite par la société Halpades pour la réalisation de ces équipements,

Constatant que l'apport de la maîtrise complémentaire des parcelles B929 et B1009 mitoyennes des parcelles communales, pour le réaménagement du chef lieu, et la réorganisation des équipements publics, comme le propose Halpades dans son étude.



OBJET Projet d'aménagement d'intérêt général au chef-lieu
avec création d'équipements publics et logements aidés

Réf. 2016-56 -feuille 2/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016

A 20H00

Il est proposé au Conseil municipal :

- de déclarer les parcelles sus visées comme étant, pour l'avenir, le site à retenir pour la création de logements aidés et d'équipements publics,
- de déclarer d'intérêt général le projet d'aménagement du chef-lieu évoqué,
- de charger le Monsieur le Maire de rechercher d'ores et déjà tous les moyens techniques, juridiques et financiers pour la réalisation des acquisitions nécessaires et notamment en poursuivant les études avec Halpades et en se rapprochant de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour les acquisitions foncières nécessaires.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



OBJET Projet d'aménagement d'intérêt général au chef-lieu
avec création d'équipements publics et logements aidés

Réf. 2016-56 - feuillet 3/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 01/12/2016

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 07/12/2016
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 08/12/2016

A Nonglard, le 07/12/2016
Le Maire,
Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 08/12/2016